

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire est le moment privilégié pour échanger et définir ensemble les axes de travail prioritaires de court terme mais également envisager les pistes de réforme de moyen terme. En effet, parce que nous sommes à mi-mandat, les choix que nous allons faire en 2017 seront déterminants en ce qu'ils formeront d'ici 2020 le socle communautaire que nous laisserons en héritage.

Il y a un an, à l'occasion du DOB 2016, je concluais mon propos par cette phrase empruntée à Victor Hugo : « l'utopie est la vérité de demain » et je nous invitais à faire preuve d'audace et de créativité pour dessiner ensemble l'avenir de notre territoire.

Au-delà de la conduite des opérations courantes et des projets d'investissement que vous souhaitez voir réaliser par la Communauté, je me suis toujours évertué à conduire l'action communautaire avec l'exigence de préparer la Côtière aux évolutions inéluctables de l'environnement des collectivités territoriales et à anticiper leurs conséquences. Cette volonté réformatrice bouscule nécessairement les habitudes, suscite ponctuellement et légitimement le débat mais elle permet surtout de fixer le cap, de ne pas nous arc-bouter sur des idées anciennes et de rechercher en permanence le consensus entre les priorités du présent et les exigences du futur.

1/ Pérenniser notre modèle exige-un nouveau logiciel opérationnel

Aussi, notre débat de ce soir est l'occasion de redire notre attachement à un modèle de communauté solidaire qui anticipe les obstacles et qui travaille main dans la main avec les communes pour œuvrer au meilleur service rendu à la population. Mais pour ce faire, il nous faut un mandat qui soit clair et cohérent.

Sur de nombreux dossiers – fusion avec la 3CM, transfert de la compétence PLU, transfert de la compétence Assainissement - l'année écoulée n'a pas été exempte de postures inconciliables entre elles et qui ont finalement nui à la lisibilité de notre projet de territoire. A titre d'exemple, je soulignerai combien il était notamment impossible de plaider une fusion rapide avec la 3CM afin de créer une grande Communauté d'agglomération sur la Côtière et dans le même temps refuser le transfert du PLU à l'échelon intercommunal.

Avec le Président Guillot-Vignot, qui conduit actuellement avec nos collègues de la 3CM un travail prospectif sur les investissements prévisionnels pour son territoire, nous avons pris acte des prises de position exprimées par les communes et de l'impossibilité de respecter le calendrier prévisionnel d'une fusion au 1^{er} janvier 2018. Je sais que certains d'entre vous le déplorent. D'autres au contraire s'en félicitent et plaident pour une comparaison objective de l'alternative d'un rapprochement avec la métropole. Une chose est certaine : il nous faut collectivement tirer les leçons de nos hésitations et de nos contradictions pour repartir de l'avant en ayant pour seule ligne d'horizon la qualité du service que nous rendons à nos administrés.

Ma conviction est que nous devons prioritairement nous investir davantage dans le travail réellement communautaire. Joël Aubernon vous a donné les chiffres tels qu'ils sont. En 3 exercices, notre épargne brute a fondu de 2 300 000 euros en raison d'une part de l'accroissement des prélèvements de péréquation et d'autre part d'une diminution de nos ressources fiscales. Cette situation exige aujourd'hui de prendre la mesure que « *ce qui a été ne sera plus* » et nous oblige à un changement de logiciel opérationnel. Le chemin que je vous propose et que je crois vertueux est le suivant : c'est un modèle gagnant – gagnant qui repose sur 3 piliers :

1^{er} pilier : l'affirmation de notre solidarité financière avec les communes les plus petites qui sont également les plus fragiles financièrement

2^{eme} pilier : le transfert des charges de centralité des communes plus importantes afin de pérenniser les services à la population à l'échelle communautaire

3^{ème} pilier : l'adoption d'une stratégie d'optimisation fiscale pour rehausser les ressources du bloc communal

2/ Optimiser la fiscalité du bloc communal afin de pérenniser un service public soutenable pour nos concitoyens

Parmi les pistes de travail, l'évolution de notre fiscalité ne doit plus être un tabou. Mais pour autant, il n'est plus possible que chaque collectivité gère cette question sensible de manière isolée ou indépendante. C'est pourquoi j'engagerai avec l'ensemble des communes un travail réunissant les Maires, les adjoints au Finances et les DGS afin d'aller vers une stratégie fiscale coordonnée pour les exercices 2018 et 2019 qui soit juste et soutenable pour nos administrés.

Toutefois, dès 2017, je vous propose d'augmenter la TEOM de 0,75 points afin de couvrir la nouvelle hausse des coûts que nous répercute le syndicat ORGANOM et équilibrer ce budget annexe dont le financement se fait, pour le moment, au détriment du budget général. Cette hausse représentera une ressource supplémentaire de 220 000 euros.

Pour l'année en cours, je vous propose également de recourir à toutes les dispositions qui nous permettront de bonifier nos dotations (DGF) par l'amélioration de notre coefficient d'intégration fiscal (CIF). J'ai demandé à Olivier JACQUETAND d'évaluer, d'ici le vote du budget, la possibilité pour la CCMP de prendre à sa charge la totalité du *Fond de Péréquation Intercommunale et Communale* (FPIC) du bloc local, mesure qui serait compensée au centime près par la diminution de *l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle* reversée aux communes. Cette mesure serait positive pour le CIF et la DGF communautaire. Cette mesure permettrait notamment d'envisager le statut quo des montants de la *Dotations de Solidarité Communautaire* alors que la CCMP, au contraire de l'ensemble des autres collectivités territoriales, a fait le choix courageux et nécessaire d'augmenter dès 2014 de 300 000 euros par an ses reversements aux communes.

Toutefois, la CCMP ne peut être éternellement un guichet redistributeur, redonnant des marges budgétaires aux communes sans vision consolidée du financement des politiques publiques à l'échelle de l'ensemble du bloc communal. C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, il nous faudra aussi engager un travail substantiel et sincère sur la mutualisation de nos services. Je pense en particulier à la création d'un service communautaire de propreté urbaine et à la gestion des

ressources humaines, incluant la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières à l'échelle du bloc local. Ces chantiers seront réouverts dès le mois d'avril avec les Maires et les DGS. Si la volonté d'aboutir se confirme, je préconise alors de nous faire accompagner par un cabinet extérieur afin de conduire cette transition avec la neutralité nécessaire.

Mettre en place une stratégie fiscale coordonnée, trouver un accord sur de nouveaux transferts de compétences des charges de centralité et avancer significativement sur le dossier de la mutualisation sont en effet les conditions sine qua none pour tout à la fois, permettre la création de services nouveaux que beaucoup d'entre vous appellent de leurs vœux à l'horizon 2018, tels que le CSU ou la Maison des services publics, et permettre de pérenniser notre modèle de développement au-delà de 2020.

3/ Faire du développement économique le moteur de notre attractivité résidentielle

Sur le plan opérationnel, la commercialisation de la ZAC des Malettes est un incontestable succès qui démontre la pertinence des choix opérés lors des précédents mandats. Augmentation des recettes fiscales, développement de l'emploi salarié, qualité des bâtiments et intégration de la zone dans un espace urbain aménagé favorisant les déplacements doux au cœur des zones sportives et commerciales environnantes sont autant de marques d'un savoir-faire qui nous sera précieux pour l'avenir.

2017 marquera en effet les débuts de l'opération d'extension de la ZAE de Neyron-le-Haut, inscrite au schéma de cohérence territoriale BuCoPa, et il conviendra de faire aussi bien en matière d'intégration qualitative et de commercialisation. Concernant l'acquisition du foncier, l'expérience acquise devrait nous conduire à lancer la procédure de déclaration d'utilité publique sans trop attendre, dès que le PLU de la commune de Neyron sera définitivement adopté.

Vous m'avez souvent entendu dire que le développement économique ne pouvait se cantonner à la seule création de zones d'activités, tâches que les communes ont su remarquablement exercer jusqu'à présent et l'exemple récent des Follieuses à Miribel vient le conforter.

L'affirmation du rôle de chef de file désormais dévolu à la CCMP pour le développement économique nous impose une exigence : celle de rendre nos zones d'activités existantes plus qualitatives, plus cohérentes, et plus lisibles. Cela passera par la mise en œuvre, dès 2017, des premiers éléments de signalétique sur la zone commerciale. L'étude est en cours et il ne fait aucun doute que les attentes sont grandes en la matière. Nous allons également lancer un audit exhaustif des voiries internes et de dessertes, désormais communautaires de par la loi NOTRe, afin de programmer un plan pluriannuel d'investissements en matière de voirie qui donnera de la visibilité aux élus sur ces questions.

De la même manière, je souhaite que nous réfléchissions ensemble aux outils qui nous permettront demain de lutter contre les friches industrielles et commerciales afin de réorganiser les tènements qui le méritent : certaines parcelles sont en effet vieillissantes et il nous faut en la matière être volontariste.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes engagés, auprès des entreprises, afin que le raccordement à la fibre optique de l'ensemble de nos zones d'activités soit effectif d'ici la fin du

mandat. Inscrite dans notre PPI, la somme financière négociée avec le SIEA pourrait toutefois ne pas être suffisante. En effet, ce dernier, en grande difficulté financière, sollicite désormais les collectivités territoriales et les intercommunalités pour intégrer un grand syndicat mixte à la surface financière suffisante pour porter les investissements promis et surtout l'endettement qui va avec. Par-delà l'interrogation légitime sur l'opportunité de rajouter une structure dans le millefeuille, ce montage interroge sur les véritables coûts induits par cette proposition. Je souhaite que la position que nous adopterons in fine soit garante de cette double exigence de l'achèvement du haut débit pour nos zones d'activité d'ici 2020 et de la maîtrise des frais de fonctionnement du nouvel outil.

Enfin, nous confirmons notre engagement aux côtés des entreprises pour leur offrir des services adaptés : qu'il s'agisse du soutien aux artisans et commerçants via le dispositif FISAC. Dans le même ordre d'idée, nous sommes d'ores et déjà sollicités par des entreprises locales de premier plan pour soutenir la création sur le territoire d'un espace partagé (incubateur / Fab Lab) indispensable à l'émergence des métiers de demain. Cette démarche vous sera présentée en Conseil avant l'été pour un engagement définitif de notre assemblée.

Développer l'attractivité économique permet bien évidemment de produire de la richesse. Mais la concurrence des territoires, inévitable, nous oblige aussi à offrir des services et un cadre de vie plus qualitatif, plus harmonieux qui, demain, s'inscrira dans un parcours résidentiel pertinent.

4/ La mise en œuvre du projet de territoire : concrétiser les projets inscrits au PPI

Un territoire attractif est un territoire où l'on se déplace aisément. Les efforts engagés depuis plusieurs années témoignent de notre volonté et l'élaboration de notre PGD est tout à la fois la concrétisation d'une méthode de travail, qui fait de l'intercommunalité une collectivité à l'écoute de ses administrés, et un outil de planification nécessaire pour sécuriser les finances communales.

Je vous rappelle également qu'une nouvelle version de Colibri verra le jour en juillet 2017 et permettra, comme je m'y étais engagé, d'optimiser le fonctionnement du service tout en améliorant la desserte de points névralgiques du territoire. Si nous avons également entamé avec les partenaires les premières réflexions pour l'élaboration d'un plan de déplacements des collèges du territoire, c'est bien au niveau des modes doux que les premiers investissements pourront voir le jour en 2017 : installation d'arceaux pour les vélos, étude pour la réalisation d'une passerelle reliant la Côtière au Grand Parc à l'Est de notre territoire.

En matière de voirie, de nombreux travaux auront lieu en 2017. Bien sûr l'achèvement des travaux sur le chemin Noir qui permettra d'achever un programme d'investissements débuté en 2012 avec les travaux au droit de Philips et qui s'étaient poursuivis avec ceux sur Saint-Maurice-de-Beynost au niveau de la Porte 5. Au final, en 5 ans, ce sont près de 3 300 000 euros qui auront été investis par la Communauté pour sécuriser une voirie dangereuse et très empruntée. Nous lancerons également cette année l'étude pour l'aménagement du chemin des Batterses et celui des Combes dont on sait combien il est stratégique pour l'image de notre territoire puisqu'il dessert tout à la fois le monde économique et nos pôles sportifs et de loisirs. Nous réaliserons également pour environ 500 000€ les aménagements de sécurité pour desservir le FAM, ce très bel établissement socio-médical qui ouvrira ses portes début 2018 à Tramoyes. Enfin, des études seront poursuivies en vue des travaux de la Montée Neuve de Neyron qui devra être mise dès que possible au gabarit des bus Colibri.

En matière culturelle, nous avançons dans notre réflexion vers le pôle culturel et touristique communautaire. L'étude sur la lecture publique touche à son terme et je souhaite qu'elle vous soit présentée en Conseil communautaire avant la fin du mois de juillet 2017. De la même manière, nous avançons sur la réflexion concernant l'offre cinématographique puisqu'une étude est actuellement en cours pour déterminer les modalités de cohabitation d'une salle d'art et essais au sein du pôle culturel et d'une offre multiplexe sur la Côtière. Sur ce point aussi, je souhaite que le Conseil communautaire s'exprime avant la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique, donnant un mandat clair aux élus qui représenteront le territoire. Enfin, concernant le spectacle vivant, un premier pas sera fait par la CCMP qui prendra à sa charge le financement d'un spectacle par classe et par enfant. Je souhaite que cet effort budgétaire important pour la Communauté soit la première étape en vue du transfert de la compétence spectacle vivant au sein du pôle culturel et touristique communautaire. Cette réflexion doit être menée, à l'échelle de la CCMP, dès 2017 pour pouvoir ensuite envisager le transfert de l'Allegro et la prise de compétence à l'échelle communautaire avant le 1^{er} janvier 2020. C'est l'illustration des transferts indispensables des charges de centralité dont je parlais précédemment.

En matière sportive, enfin, l'année 2017 marquera le début des travaux de réfection des vestiaires et des tribunes du Forum des Sports. Avec le soutien financier du Département, nous serons en capacité de mettre à disposition d'Ain Sud Foot des installations dignes du niveau national amateur auquel ce dernier aspire et qu'il pourrait rejoindre dès l'année prochaine à la faveur d'une fin de saison réussie de son équipe première. Reste que tous les clubs sportifs de niveau national sur notre territoire ne sont pas encore logés à la même enseigne. Tel est le cas du BMX dont je souhaite que nous examinions d'ici la rentrée de septembre le dossier de réalisation du complexe à Thil, sur la zone Actinove, ainsi que nous nous y étions engagés dès 2013. Si le Conseil se prononce en faveur d'un tel équipement, nous disposerions ainsi, avant la fin de ce mandat, d'installations sportives de très grandes qualités, pourvoyeuses d'attractivité pour la Côtière grâce à l'organisation de compétitions de niveau national voire européen.

Mes chers collègues, vous le voyez, il est clair que l'action publique à l'échelle pertinente appelle à une nouvelle vision stratégique par une optimisation des ressources et des dépenses. Il n'en demeure pas moins que l'investissement public doit générer de l'espérance et porter une vision collective. Vous connaissez mon leitmotiv : anticiper plutôt que subir le changement et le faire de la manière la plus transversale et collective qui soit. Cette méthode est devenue la nôtre et c'est bien celle que nous avons exprimée à travers notre PPI. Goethe le disait joliment : « quoique tu rêves d'entreprendre, commence-le. L'audace a du génie, du pouvoir, de la magie ». Alors, oui, continuons à être audacieux. Ensemble.

Je vous remercie de votre écoute.